



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2021 – Numéro 74 du 15 juillet 2021

SOMMAIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service santé, protection animales et environnement.....

Arrêté n° 52-2021-07-00163 du 15 juillet 2021 portant délivrance d'un agrément de centre de rassemblement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE

Arrêté du 9 juillet 2021 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**SERVICE SANTÉ, PROTECTION ANIMALES
ET ENVIRONNEMENT**

ARRÊTÉ N°52-2021-07-00163 DU 15/07/2021
portant délivrance d'un agrément de centre de rassemblement

Le Préfet de la Haute-Marne

VU les articles L. 214-14, L. 233-3, L. 236-2 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

VU les articles R. 221-36, Art. R. 231-11, R.*233-3-1 à R.*233-3-7 et R.*237-2-19° et 20° du code rural et de la pêche maritime;

VU l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2021-04-00034 du 08 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-04-00056 du 09 avril 2021 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

CONSIDÉRANT que l'agrément délivré par l'arrêté préfectoral N°52-2020-11-160 à Monsieur BONNAULT Raphaël est modifié et que la demande de modification de l'agrément présentée le 11 juin 2021 par Monsieur COLSON Xavier est recevable,

CONSIDÉRANT que l'établissement dont il est directeur remplit les conditions réglementaires de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux,

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral N°52-2020-11-160 est abrogé.

Article 2 : L'agrément numéro **FR5203R** est délivré à l'établissement SEVE 2000 site de Lavernoy (SIRET n°80926237100036), sis à 1 B Grande rue 52140 LAVERNOY dont le directeur est Monsieur COLSON Xavier.

Article 3 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement et pour les mouvements d'animaux sur le territoire national, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

Article 4 : La date de validité de l'agrément expire le 16 novembre 2025. Cet agrément est renouvelé si l'établissement remplit les conditions fixées par les textes réglementaires en vigueur.

Article 5 : L'exploitant de l'établissement est tenu d'informer les services de l'État dès qu'intervient :

Un changement d'adresse du local, un changement de statut, une cessation d'activité et/ou une transformation de l'établissement.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Article 7 : Messieurs le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne et le directeur Départemental de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé en recommandé avec accusé de réception à Monsieur COLSON Xavier, Directeur de l'établissement SEVE 2000 et qui sera publié électroniquement au recueil des actes administratifs (RAA) sur le site de la préfecture de Haute-Marne.

Chaumont, le 15 juillet 2021

Pour le Directeur, et par délégation
La Cheffe de Service



Dr Isabelle MILLOT
Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-MARNE
5, Rue de Lorraine - CS 10523 - 52 011 CHAUMONT CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Marne.**

La directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Marne :

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de Haute-Marne ;

ARRÊTE:

Article 1er :

Le service départemental de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Haute-Marne sera fermé à titre exceptionnel le 16 Juillet 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1.

Fait à Chaumont, le 09 Juillet 2021

Par délégation du préfet,

Annie CABROL, directrice de la Direction Départementale des finances publiques de Haute-Marne



Annie CABROL